

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 1-2

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Changements d'adresse

Aux mémoires défailtantes de trop nombreux de nos membres, nous rappelons que les changements d'adresse doivent être envoyés *au caissier*, M. Auguste Merminod à Payerne et *non au rédacteur* du journal. Ne pas oublier d'indiquer le *numéro matricule* de chaque abonné figurant à droite de l'adresse du journal

Assurance « Vols et déprédations »

Les apiculteurs possédant plus de 10 colonies peuvent encore payer la surprime s'ils s'acquittent de cette dernière sans délai. Elle est de Fr. 1.— pour 11 à 20 colonies, de Fr. 2.— pour 21 à 30 colonies, de Fr. 3.— pour 31 à 40 colonies, de Fr. 4.— pour 41 à 50 colonies et Fr. 5.— dès 51 colonies. Cette assurance est avantageuse pour nos membres ; la surprime est payable au compte de chèque II 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne.

Cotisations dues aux sections

La perte de très nombreuses colonies durant l'hiver 1962/1963, a semé le doute voire le découragement chez de nombreux collègues. Vaut-il encore la peine de s'occuper d'apiculture ? Le découragement ne mène à rien, il faut l'écarter et persévérer. Même avec un nombre très restreint de colonies, collègues apiculteurs restez fidèles à votre section qui vous procure de réels avantages. En vous acquittant de votre cotisation, vous resterez solidaires les uns des autres pour les bonnes comme pour les mauvaises années et vous raffermirez le courage de votre comité.

Un sujet hors saison

C'est le marquage des reines ; en 1964 vous les ornerez d'un point jaune pareil à la couleur de la page de couverture de votre journal.

L'APICULTURE A L'EXPOSITION NATIONALE

Dans trois mois l'Exposition nationale aura ouvert ses portes. Le secteur le plus vaste est celui de la « Terre et la Forêt » où les diverses organisations professionnelles agricoles présenteront aux visiteurs les méthodes modernes qui permettent de rationaliser le travail tout en augmentant la productivité et la qualité des produits de notre sol.

L'élevage du bétail occupera une place importante et les présentations se feront dans une arène très vaste qui servira également aux concours hippiques.

La flore apicole ne sera pas absente et le colza qui est précieux pour le développement printanier de nos colonies, occupera une place de choix.

Un pavillon multicellulaire de 144 m² (12 × 12) est réservé à la culture fruitière et c'est dans ce pavillon même que l'apiculture occupe une paroi de 6 m de long sur 7,30 m de haut. Le choix de cet emplacement ne pouvait être meilleur. Si l'abeille est absolument indispensable pour la fécondation de toutes les fleurs, c'est avant tout, dans les vergers que son absence se fait le plus sentir sur les récoltes. « Sans abeilles pas de fruits ».

Associés à l'arboriculture, et avec le concours précieux de la Maison Paillard, les divers travaux, soit : préparation du terrain, plantation, taille, traitements, tels qu'ils doivent être appliqués, seront présentés en projection simultanée et continue. Dès que la floraison apparaît sur l'écran, le spectateur pourra admirer l'activité inlassable de l'abeille, qui prélève le nectar, tout en réalisant un facteur important pour l'arboriculture : la pollinisation.

Notre présentation s'adresse plus aux visiteurs qu'il faut captiver, qu'à l'apiculteur.

Le visiteur verra, tout d'abord, une colonie dans son habitation primitive et naturelle : un tronc, puis première domestication par l'homme, la ruche en paille et la ruche Dadant, vitrée et munie d'un dispositif spécial (œuvre de M. G. Humair), qui permettra d'ouvrir la colonie, sans aucun risque de piqûres, et de pénétrer ainsi les mystères de cette société communautaire bien organisée.

La participation spontanée et généreuse de la maison Meier de Küntén, nous a permis de présenter l'extraction du miel. Notre stand est modeste, selon les ressources des trois fédérations (VDSB, STA, SAR) qui ont accordé leur appui financier et que nous remercions vivement. Notre gratitude va aux apiculteurs qui ont apporté quelques idées constructives et permis une présentation vivante et attractive de l'abeille à l'Expo 64. Des millions de visiteurs seront captivés par nos présentations originales et retiendront

le fameux slogan pour la protection de l'abeille « Ne la tue pas, elle assure ta récolte ».

Le rôle de l'Exposition est une œuvre d'information. Mais il ne suffit pas que quelques militants de l'apiculture participent activement à la création d'un petit secteur de l'Exposition, vous pouvez, et c'est votre devoir, cher collègue et ami lecteur, d'assumer un rôle essentiel en préparant de larges milieux à visiter cette Exposition.

Une journée de l'abeille sera organisée, elle sera le lieu de rencontre des apiculteurs suisses et étrangers et permettra de fructueux échanges sur les plans scientifique et technique. Des visites de ruchers de production et d'élevages seront organisées pour les visiteurs qui pourront consacrer une journée complète à l'apiculture. La deuxième quinzaine de juin a été retenue par le comité de la Fédération suisse pour l'organisation de ces journées. Une telle manifestation exige une préparation minutieuse et une série de dispositions pratiques pour lesquelles les services spécialisés de l'Exposition sont prêts à collaborer.

L'Exposition nationale a lieu quatre fois par siècle, ce n'est pas une foire économique, mais une présentation générale des activités de notre pays.

Un état-major d'architectes, d'ingénieurs dont le génie créateur fait honneur à notre pays, et entouré de collaborateurs compétents, ont su réaliser une œuvre grandiose orientée vers l'avenir. Les nouveautés, l'originalité des constructions, les moyens modernes de transport (monorail et télécanapé), le lancement du tourisme sous-marin par le mésoscaphe de Jacques Piccard, les moyens inédits de présentation, feront que cette Exposition nationale sera en Europe l'événement le plus important de 1964.

De plus, cette Exposition est placée dans le décor naturel et incomparable du Léman.

R. Bovey
président de la S.A.R.

Rapport sur l'activité de la caisse d'assurance «Vols et Déprédations» ainsi que sur celle «Responsabilité civile» de la Société Romande d'Apiculture, pendant l'année 1963

A. Vols et Déprédations :

Cas annoncés	14
Cas liquidés par paiement de l'indemnité	4
Cas en suspens	2

Cas non prévus par le règlement	8
Indemnités versées	Fr. 415.—
Cas par cantons : Vaud : 2 ; Valais : 5 ; Fribourg : 2 ;	
Genève : 0 ; Neuchâtel : 2 ; Jura Bernois : 3.	

B. Responsabilité civile :

Cas annoncés	8
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	3
Cas non prévus au règlement	3
Cas en suspens	2
Indemnités versées	Fr. 247.30

En ce qui concerne notre assurance « Vols et Déprédations » je rappelle à nos sociétaires possédant plus de 10 ruches, l'intérêt qu'ils ont de verser la surprime prévue à notre règlement, soit : par membre possédant de 10 à 20 ruches, Fr. 1.— ; 21 à 30 ruches, Fr. 2.— ; 31 à 40 ruches, Fr. 3.— ; 41 à 50 ruches, Fr. 4.— ; plus de 50 ruches, Fr. 5.—.

En cas de non-paiement de la surprime et suivant le nombre de ruches l'indemnité peut être ramenée au sixième de son montant.

La totalité des ruches appartenant au même apiculteur doit être annoncée, que les ruches soient situées dans une ou plusieurs communes. Encore un dernier conseil, tout sociétaire qui présente une demande d'indemnité, doit indiquer son numéro matricule dans la S.A.R., son nombre de ruches, et au cas où ce nombre dépasse dix colonies, indiquer si la surprime prévue a été payée.

Bonne année chers collègues, pas de maladies, pas plus dans vos familles que dans vos ruchers, et que les récoltes de l'année 1964 vous fassent oublier les terribles dégâts causés par les rigueurs de l'hiver 1962/1963.

Broquet

APPEL AUX APICULTEURS VAUDOIS

Constitution d'un corps de conseillers apicoles Groupes apicoles pour 1964

Le comité de la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture, vivement intéressé par l'article de M. Dr Wille, directeur de l'Institut apicole du Liebefeld, paru en son temps dans le Journal, sur le développement et l'encouragement de l'apiculture en Suisse, a pensé rendre service aux apiculteurs vaudois en organisant un corps de conseillers apicoles.

Il nous est apparu qu'il y avait lieu de faire appel d'abord aux inspecteurs régionaux qui furent convoqués en janvier 1963. Il fut décidé que l'activité pour l'année 1963 consisterait en un cours pratique et scientifique pour compléter les connaissances des futurs conseillers. La direction administrative de ce cours fut assurée par le comité de la F.V.A., assisté par M. l'inspecteur cantonal et la direction scientifique par le Liebefeld qui délégua M. Armand Bourquin comme conseiller technique. Les sections qui n'avaient pas d'inspecteur disposé à suivre ce cours furent invitées à y envoyer des apiculteurs compétents que la chose intéressait.

Deux journées de cours pratiques, les 18 mai et 20 juillet, groupèrent chaque fois 30 participants, dans la région Yverdon-Grandson, chez quelques apiculteurs qui avaient bien voulu mettre leur rucher à disposition et qui reçurent fort aimablement leurs visiteurs. Le 30 novembre eut lieu à Lausanne une journée scientifique donnée par M. Dr Wille. Une ambiance très amicale et très studieuse a régné durant ces trois journées, et chacun y a trouvé grand profit. Nous nous plaisons à relever ici le remarquable travail de MM. Wille et Bourquin, ce dernier très compétent dans son rôle de conseiller technique, et nous les remercions vivement.

M. le chef du Service cantonal de l'agriculture, à qui nous avons demandé l'aide financière nécessaire pour indemniser les participants, nous a fort aimablement reçus, et un crédit d'environ Fr. 3000.— nous a été versé. Après l'hécatombe de colonies de l'hiver dernier et, quoique bon nombre d'apiculteurs pouvaient espérer que le comité de leur Fédération se devait d'entreprendre des démarches en vue d'indemniser les pertes subies, il nous est apparu que la meilleure aide que l'on pouvait apporter devait être tournée vers l'avenir et spécialement en vue de rendements meilleurs par la diffusion de conseils judicieux donnés par des personnes compétentes.

En ce début d'année, le moment est venu de passer à l'exécution pratique et de mettre à profit les connaissances acquises au cours de l'année 1963. Le programme de travail pour l'année 1964 a été arrêté comme il suit :

I. Idée générale :

1. Chaque conseiller dirige un groupe d'apiculteurs intéressés, dans le cadre de sa section ou de sa région.
2. Le cours se donne par journées ou demi-journées, aux dates choisies par les participants, par visites itinérantes de ruchers.
3. L'accent sera donné en 1964 sur la technique des principales opérations apicoles.
4. La formation scientifique des conseillers sera poursuivie sous la direction de l'Institut fédéral du Liebefeld.

II. *Programme de travail :*

1. Visite de printemps	1/2 journée
2. Essaims - partages - changements de reines - élevage (2 demi-journées)	1 journée
3. Préparation à la pastorale	1/2 journée
4. Visite de ruchers en pastorale	1/2 journée
5. Déséquiper - stimuler	1/2 journée
6. Dernière visite d'automne	1/2 journée
7. Groupement des conseillers : étude scientifique - exposé des rapports particuliers	1 1/2 journée
Total :	<u>5 journées</u>

III. *Pour les années suivantes :*

Un à deux jours de cours scientifiques donnés aux conseillers.

En 1965 : le travail des groupes portera plus spécialement sur l'étude des maladies des abeilles.

En 1966 : sur l'étude des pucerons, des miellats de forêt et la pastorale.

En 1967 : sur la sélection et l'élevage des reines.

De plus, des rapports seront établis lors des visites de ruchers, rapports qui seront analysés et groupés, et qui fourniront ainsi des renseignements précieux sur l'évolution de l'apiculture, la découverte des maladies, les dates de l'apparition de la miellée, les endroits favorables à une apiculture rentable.

Le financement de notre organisation pour la rétribution des conseillers et les frais administratifs est d'emblée assuré : une subvention de Fr. 5750.—, couvrant le 90 % environ des frais budgétés pour l'année 1964 nous est accordée par le Service cantonal de l'agriculture. Il nous a paru judicieux, comme cela se fait généralement en pareil cas, de demander aux participants de contribuer — pour une petite part — à ces dépenses. Pour couvrir le 10 % qui reste, une finance de Fr. 5.— pour l'année en cours sera demandée aux apiculteurs qui adhéreront à nos groupes.

Nous invitons donc tous les apiculteurs vaudois que cette question intéresse à adhérer à notre organisation. Il suffit, pour cela, qu'ils s'annoncent, soit au comité de leur section — ce qui serait préférable — soit directement aux conseillers dont nous donnons ici la liste :

MM. Cosandier Edouard, Penthaz ; Henchoz Clément, L'Etivaz ; Desponds J. J., Colombier ; Brand Louis, Saubraz ; Meylan Charles, Monpreveyres ; Simond Fernand, Bière ; Martignier Paul, Vaulion ; Magnenat René, Cronay ; Vuagniaux Roland, Chavan-

nes/R. ; Mermoud Robert, Poliez-le-G. ; de Siebenthal René, Aigle ; Borgeaud Paul, Echallens ; Gleyre Maurice, Cossonay ; Moret André, Ogens ; Hänni Jean, Trey ; Pittet Marcel, Oron-la-Ville ; Porchet Alfred, Syens ; Cuendet Roger, Baulmes ; Hurni Paul, Hermenches ; Fardel Louis, Bonvillars ; Durgniat Marc, Le Sépey ; Gloor Roland, Ste-Croix ; Steiger Robert, Yverdon ; Félix Daniel, Apples.

Nous conseillons aussi, et cela donnera un intérêt nouveau à la vie des sections vaudoises, que chaque groupe soit constitué à l'intérieur d'une même section.

Dans cette grande année 1964, où notre peuple est appelé à montrer ce qu'il a de meilleur et à prouver sa foi en l'avenir à l'occasion de l'Exposition nationale, nous formons le vœu que, par une bonne participation à notre nouvelle organisation, il y ait entente, avancement et profit pour l'apiculture vaudoise.

*Au nom du comité de la
Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture
Le président : G. Sueur*

CONTROLE DU MIEL EN 1963

Récapitulation par section et par canton. Première colonne : nombre de contrôles ; deuxième colonne : poids en kg ; troisième colonne : nombre de ruches.

Vaud

Alpes	2	702	161
Avenches	3	250	95
Bière	3	280	79
Cossonay	8	1215	163
Côte Vaudoise	3	440	46
Gros-de-Vaud	3	720	105
Haute-Broye	1	90	8
Jorat	1	150	22
Lausanne	8	2390	243
Lucens	14	1420	209
Menthue	1	200	15
Morges	3	680	85
Moudon	1	32	6
Nyon	26	5205	773
Pied du Jura	2	250	18
	79	14024	2028

Neuchâtel

Chaux-de-Fonds	2	360	31
Côte Neuch.	1	320	54
Mont. Neuch.	8	860	169
Val-de-Ruz	10	1350	172
Val-de-Travers	6	1060	102
	27	3950	528

Genève

Genevoise	9	920	138
	9	920	138

Valais

Conthey	5	770	79
Entremont	20	3700	253
Hérens	1	40	8
Martigny	5	1390	102
Sierre	2	130	26
Sion	4	760	119
St-Maurice	2	250	26
	39	7040	613

Fribourg

Abeilles Fribourg.	2	280	29
La Broyarde	23	1938	321
La Glâne	6	709	85
Veveyse	2	290	40
	33	3217	475

Jura

Ajoie - Clos-du-Doubs	1	250	60
Jura Nord	1	100	
	2	350	60

RÉCAPITULATION

<i>Vaud</i>	79	14024	2028
<i>Neuchâtel</i>	27	3950	528
<i>Genève</i>	9	920	138
<i>Valais</i>	39	7040	613
<i>Fribourg</i>	33	3217	475
<i>Jura</i>	2	350	60
	189	29501	3842

Me référant à l'exercice écoulé, je m'excuse auprès de tous mes correspondants qui, pour une raison ou une autre n'auraient pas été satisfaits de notre service « contrôle du miel ». Etant nouveau, certaines lacunes auront pu se produire. Certes, ces dernières années, plusieurs titulaires se sont succédé à l'office du miel, et avec les déménagements, les transferts de pouvoirs, une pièce de l'inventaire s'est égarée. Aussi, au nom du C.C., je rappelle aux présidents de sections ayant organisé des contrôles et qui voudraient rentrer en possession de leurs verres échantillon de bien vouloir m'écrire en mentionnant l'année de leur envoi. Pour les sections qui nous en font don, un grand merci. Dès 1964, et ceci pour uniformiser les verres échantillon, le C.C. achètera les verres et les mettra à la disposition des sections voulant organiser le contrôle. Certes, ces verres témoin serviront uniquement à la S.A.R., les sections devront posséder les leurs pour leur propre usage. (Modèle et forme à leur choix.)

Je remercie tous ceux qui avec beaucoup de soins m'ont fait parvenir leurs échantillons, notre miel est une denrée trop précieuse, pour que nous puissions oublier un seul instant la conduite que nous dicte nos chères abeilles. Je rappelle à tous les présidents et à tous les intéressés, que les statuts du contrôle sont à leur disposition.

Pour terminer, je ne vous souhaite que des satisfactions et une bonne récolte en 1964.

Genève, le 8 janvier 1964

O. Schmid



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour février 1964

Nous sommes maintenant résolument engagés dans cette année 1964. Que nous apportera-t-elle ? Espérons que l'agitation qui secoue tant de régions de notre globe finira par se calmer et que la paix tant souhaitée triomphera !

L'hiver, après s'être fait attendre est enfin venu, d'une façon assez sérieuse même puisque la neige recouvre des régions où elle n'est pas habituelle. Comment vont se comporter nos abeilles ? En plaine, le brouillard persistant empêche depuis un mois toute tentative de sortie et il serait temps qu'un ou deux jours ensoleillés